RESUME DES DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 MARS 2024

Sens Unique Limité (SUL)

L'objectif d'une meilleure intégration de la politique cyclable dans les aménagements de l'espace public étant primordial, notre Commune a créé un **Conseil Consultatif Communal Vélo**, en **novembre dernier**.

Ce conseil a pour objectif de **réunir les citoyens qui ont un intérêt dans l'utilisation du vélo** pour définir de façon concertée une vision de la mobilité douce.

Une première action du CCCV concerne la **mise en place de Sens Uniques Limités** (SUL). Un SUL est un outil développé par la Région Wallonne permettant de **prendre des raccourcis et de se déplacer plus facilement à vélo**. Il permet d'ouvrir une voirie dans les deux sens de circulation pour les cyclistes tout en maintenant un sens unique pour les autres véhicules. Lors du CCCV, il a été décidé de l'intérêt ou pas de mettre certaines rues de notre commune en SUL.

Un tel dispositif peut être installé sur des voiries de 2,60 m à 2,80 m, impliquant toute une procédure administrative avant la réalisation technique par notre service Travaux et une **signalisation adéquate**. La Zone de Police a été consultée pour **vérifier la dangerosité** au niveau de certains carrefours.

Voici les propositions de rues à placer en SUL :

Thier de l'Usine	*Rue Marchandise*	*Rue Julien Jacquet*
Rue des Buses	*Chemin Lecomte*	*Rue Bourgogne*
Rue des Tendeurs	*Avenue des Combattants*	*Rue des Sorbiers*
Rue Pirson	*Avenue de Dieuze*	*Rue de l'Ecluse*
Rue les Communes	*Rue Emile Vandervelde*	*Rue Hodinfosse*

Il est à présent nécessaire que ces propositions soient soumises pour validation au Conseil communal et qu'un règlement complémentaire soit également approuvé par le Conseil communal.

CCCA/Rapport d'activités 2023

A Amay, nous portons une attention particulière à valoriser la participation sociale et citoyenne des retraités et personnes âgées dans la vie de notre commune.

La compétence de ce Conseil va bien au-delà des seules questions relatives au vieillissement, au 3ème âge et à l'intergénérationnel puisque les membres sont invités à réfléchir, formuler des propositions ou simplement donner un avis, dans des domaines comme la santé, l'environnement, l'entraide, la mobilité, etc.

Le Conseil Communal Consultatif des Aînés, c'est aussi l'organisation de conférences, de projets de santé, des temps de rencontre et de dialogue, des activités intergénérationnelles, des ateliers, de l'information ou encore de la formation.

Chaque année, un rapport d'activité est soumis à l'approbation du Conseil communal.

En 2023, 5 rencontres ont eu lieu.

Les thématiques abordées portaient principalement sur :

- La création de groupes de travail communs entre le CCCA et le CCCPH ;
- La participation active au plan « canicule » ;
- L'organisation de séances de remise à niveau pour les aînés du code de la route ;
- La rencontre avec la bibliothécaire dans le cadre du projet « mémoire collective » ;
- La mise en œuvre du projet Gal'Ada : organisation de marches exploratoires en mai et juin afin de contribuer à améliorer les conditions de vie des séniors et leur permettre de « bien vieillir » (en tenant compte de plusieurs indices comme la santé, la mobilité, les lieux de vie…) ;
- Les projets : Testament de vie, Questionnaire « Solitude des aînés » ;
- Le lancement du Cinémature : projection d'un film par mois pour les aînés au Centre culturel ;
- L'organisation d'une rencontre avec le CCCA de Wanze afin de favoriser les échanges entre les deux communes.

En parallèle à ces réunions, se déroulaient des ateliers :

Les ateliers Informatique - COF et Activités des Aînés d'Amay qui rencontrent un réel succès auprès des seniors mais aussi le Cyber-Espace, les Ateliers Tricot, Mobilité/Sécurité ou encore Isolement.

Plus d'infos ? Service des Affaires sociales - chaussée F. Terwagne, 76 - 085/830 824

POLLEC : Rapport bisannuel

La maîtrise énergétique est un enjeu majeur pour les pouvoirs locaux. La Commune d'Amay développe progressivement des politiques de gestion énergétique afin de réduire les consommations d'énergie.

Dans le cadre de la Convention des Maires, un plan d'actions à l'horizon 2030 a été développé. Le conseiller Energie présente un rapport d'avancement des actions en matière d'énergie au Conseil communal visant à diminuer de 55% les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.

Les émissions communales de GES ont diminué de 23% et les consommations, tous vecteurs énergétiques confondus, de 27% depuis 2006. Cette diminution générale est due à plusieurs facteurs : les actions communales, régionales et fédérales via les subventions UREBA ou POLLEC, l'adaptation et la rénovation de nos bâtiments, la réduction des consommations, la rénovation de l'éclairage public, l'évolution de notre parc automobile vers une mobilité plus écologique.

Concernant les actions communales : Sur 35 actions, 50% sont en cours, 45% n'ont pas encore débuté et 5% sont reportées. Pour la majorité des actions en cours, leur état d'avancement est inférieur à 50%. La priorité sera de finaliser les projets en cours tels que les bornes voitures et vélos ou encore la stratégie immobilière.

Le bilan territorial est moins réjouissant. La baisse des consommations entre 2006 et 2019 est seulement de 2%. Tandis que la baisse des émissions de GES est de 8%. On note une forte baisse dans le secteur de l'agriculture (-31%) et une baisse significative dans le secteur des transports (-10%).

Il est nécessaire que la Commune continue son effort d'exemplarité et accentue la sensibilisation et les séances d'informations.

Révision du Schéma de Développement Communal (SDC)

Afin de faire évoluer son cadre de vie de façon harmonieuse, cohérente et en phase avec les besoins des Amaytois(es), Amay implémente un "Schéma de Développement Communal" (SDC) en collaboration avec le bureau d'études PLURIS.

Le SDC définit les zones à urbaniser, à développer au niveau des logements (groupés inclusifs, légers, ...), des commerces, des services mais aussi les ensembles paysagers à protéger et travaille sur la mobilité. Il s'agit fondamentalement d'un document transversal, stratégique, inscrit dans la durée, qui touche à la vie communale et supra-communale et, surtout, qui concerne tous les Amaytois.

Après avoir soumis **le projet de contenu du RIE** (Rapport sur les Incidences Environnementales) **à la CCATM (Commission consultative de l'Aménagement du Territoire), au Pôle Environnement et aux autres instances** jugées utiles à consulter (Département Nature et Forêt (DNF), Cellule GISER, etc.), **il est à présent demandé au Conseil communal de prendre connaissance des différentes propositions :**
Intégrer une analyse des incidences de la révision du SDC sur les propriétés communales, un inventaire des endroits inondés, les aménagements, un plan de prévention des risques d'inondation, une stratégie des eaux pluviales à l'échelle de la commune, …

CCCPH/Rapport d'activités 2023

Donner à la personne en situation de handicap sa place dans la société en prenant des mesures concrètes pour répondre aux attentes de ces personnes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, éducation, culture, sports, loisirs, … c'est l'objectif que

notre commune s'est fixé en créant un Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée.

Objectif de ce Conseil

A l'échelle communale, il s'agit d'intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques urbaines. Renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux personnes handicapées, par le canal de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.

En 2023, 6 rencontres tantôt en visio-conférence tantôt en présentiel ont eu lieu.

Actions :

- Présentation au collège communal du travail sur l'accessibilité des bâtiments publics et de la voirie sur l'entité communale ;

- Placement d'une rampe amovible à l'entrée de bibliothèque afin de permettre aux personnes en fauteuil électronique de venir à la bibliothèque. (En l'occurrence pour les résidents des bleuets le mercredi après-midi) ;

- Élaboration du questionnaire final de la charte d'inclusion de la personne en situation de handicap en vue de l'obtention du label Handicity ;

- Mise à disposition d'une deuxième place de parking PMR sur le parking de l'Administration Communale à côté de la porte du -1 et remise en peinture de celle déjà existante ;

- Organisation d'une matinée de sensibilisation au handicap pour le personnel communal et du CPAS.

Etat d'avancement des différents groupes de travail

1. Les places de Parking PMR : un état des lieux du nombre de places PMR (nombre, normes respectées, localisation, …) a été réalisé. En 2022, plusieurs places PMR ont été repeintes par le service Travaux suite au diagnostic réalisé par le groupe de travail ;

2. Parcours Test : un travail a été réalisé sur la problématique d'accessibilité de la voirie, des trottoirs, des passages piétons, …. sur le territoire communal et présenté en présence du Collège communal ;

3. Accessibilité des bâtiments publics : l'état des lieux est terminé. Plusieurs aménagements sont en cours comme l'installation de rampe à l'entrée du service Environnement et des deux bâtiments du CPAS.

4. Un guide de sensibilisation des commerçants à la problématique des personnes en situation de handicap a été réalisé et distribué.

Plus d'infos ? Service des Affaires sociales - chaussée F. Terwagne, 76 - 085/830 820-821-824